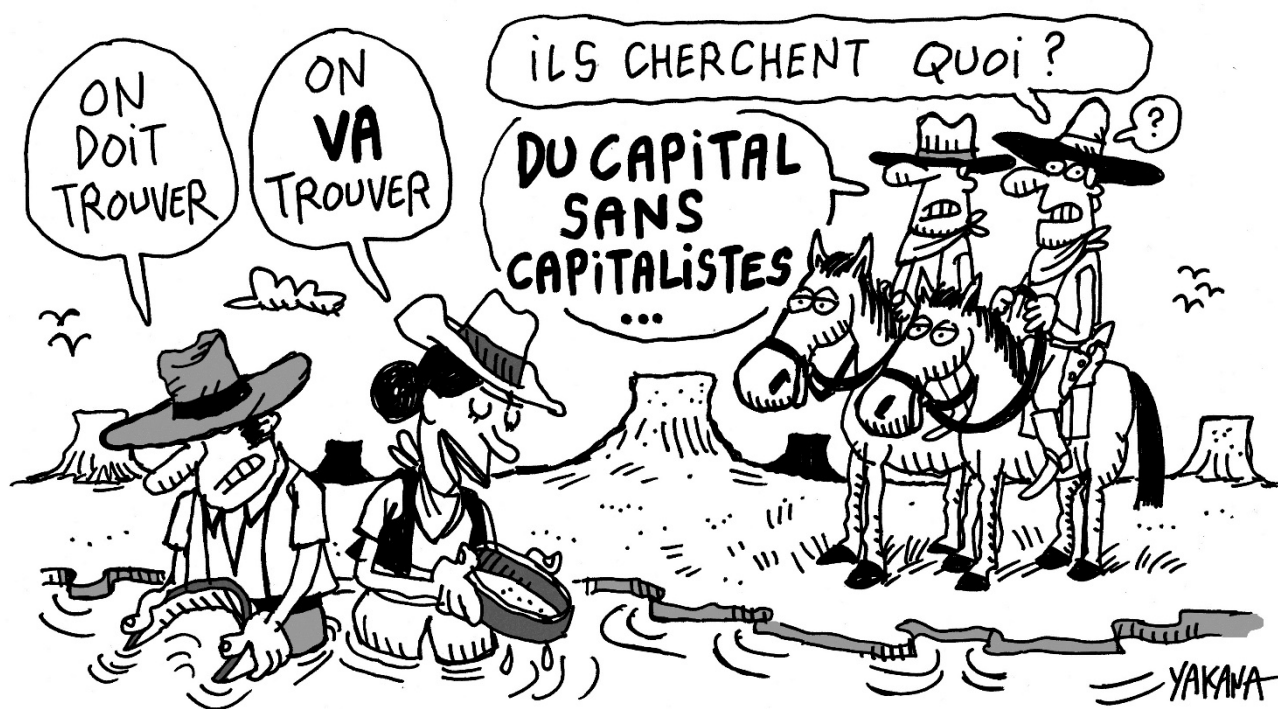




Le financement de l'économie sociale (1/3)

Les financements privés

LES AVENTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU FAR-WEST



Le financement de l'économie sociale (1/3)

Les financements privés

La question du financement de l'économie sociale est complexe. Pour la traiter au moyen de cette analyse, les choix posés ont surtout été guidés par l'urgence de la situation. Avec la crise du Covid, ce sont toutes les contradictions de notre système économique dominant qui s'exacerbent et qui en montrent la fragilité, que ce soit au niveau du sous-financement de la santé, du chômage et de la précarité qui explose¹, le tout pendant que les profits des acteurs capitalistes sont au plus haut².

Cette situation nous montre bien l'urgence à construire un modèle alternatif, dont nous pensons que celui de l'économie sociale est une possibilité. C'est seulement dans ce cadre que nous pouvons comprendre l'importance de la question du financement de cette économie sociale. Il ne s'agit pas d'une question théorique, abstraite, mais bien d'une question pragmatique et concrète. L'économie sociale peut être vectrice de changement, à condition d'avoir une ambition à la hauteur des enjeux qu'elle affronte.

Dans cette première analyse nous allons nous pencher spécifiquement sur le financement privé de l'économie sociale, alors qu'une analyse suivante portera sur les financements publics. Cette catégorisation est arbitraire. Par exemple, lorsque l'on voit les similarités entre le crédit et certains financements proposés par les secteurs publics qui finalement suivent les mêmes mécanismes que le financement bancaire ou les investissements privés. Cependant cette catégorisation sert à pointer la différence de nature entre le financement public et privé, et à réfléchir à la pertinence de l'utilisation de l'une ou de l'autre pour le financement de l'économie sociale.

L'économie sociale, malgré son ambition de proposer une alternative, reste inscrite dans l'économie capitaliste. Elle reste soumise à sa concurrence, à ses logiques de marché, à sa domination idéologique. Nous laisserons de côté dans cette analyse l'influence du marché ou de la législation sur l'économie sociale, qui ont été déjà abordés dans d'autres analyses, pour voir comment le financement privé, dans le monde capitaliste, impose un cadre strict à l'économie sociale.

Les fonds d'investissement et le capitalisme

De nombreux fonds se disent éthiques et se proposent de financer de véritables alternatives. Qu'en est-il dans les faits ? Est-ce que le capital privé est compatible avec l'économie sociale ?

Séparer le bon grain de l'ivraie ?

Il existe un très grand nombre de fonds d'investissements en tous genres. Certains d'entre eux se composent du capital de riches investisseurs, ou d'entreprises importantes, et cherchent des moyens de le faire fructifier. D'autres rassemblent une épargne plus disparate, parfois sous l'égide d'une grande banque. La plupart de ces fonds sont intéressés par un rendement maximal, sont très peu regardants sur les entreprises qu'ils financent et n'hésitent pas à financer des entreprises d'armement, ou qui déversent leurs produits chimiques dans la nature pour autant que cela soit rentable³. Dans les faits, ces fonds sont donc peu soucieux des conséquences humaines et environnementales de leurs activités. Ce qui reste malheureusement vrai même dans le cas des fonds qui se disent éthiques, puisque, selon Financité, 83% des fonds qui se présentent comme durables ne remplissent pas les critères minimaux de transparence et d'éthique⁴.

Un certain nombre de ces fonds, qui vont nous intéresser ici, se présentent comme spécifiquement orientés vers ce qu'ils désignent comme l'« entrepreneuriat d'impact ». Une partie de ceux-ci sont rassemblés sous la plateforme Solifin, dont la charte impose à ses membres de placer au moins 50 % de leurs propres fonds dans des « projets à impact ou socialement responsables⁵ ». Ce qui reste un critère large et flou, qui permet beaucoup d'interprétation, et qui peut amener à soutenir des projets contre-productifs. Par exemple, un des projets qui a été financé par Lita, membre de Solifin, est le projet Happy Hours Market, qui lutte contre le gaspillage alimentaire. Celui-ci a été durement critiqué par des associations de lutte contre la pauvreté parmi lesquelles l'association L'îlot. Selon celle-ci, ces entrepreneurs, en voulant rendre leur projet rentable, finissent en fait par concurrencer les acteurs déjà là. Ils introduisent une logique de marché (revente des invendus à des particuliers via une application) là où préexistaient des logiques de dons (dons des invendus à des collectifs). Ils se sont placés entre les entreprises donatrices et les associations bénéficiaires pour tenter de mieux valoriser les produits en les vendant. Au final, les associations constatent qu'elles (et donc leur publics) reçoivent moins de produits et plus tardivement, ce qui empêche de les distribuer. L'intention est de réduire le gaspillage alimentaire. Le résultat est son augmentation, la marchandisation de l'aide alimentaire et une épine dans le pied des associations qui s'illustraient de longue date aux côtés des sans-abris⁶.

Et ça marche ?

Penchons-nous sur la liste des projets financés par Solifin, présentée sur leur site. Il n’y a pas à en douter, ces fonds ont financé un certain nombre de projets d’une « économie réelle qui innove et répond aux enjeux sociaux et environnementaux », qui n’auraient probablement pas pu voir le jour sans eux. De la marque de vêtements réversibles et éthiques (Bonjour Maurice) au centre de formation en informatique (BeCode) en passant par un intermédiaire entre les propriétaires forestiers et les travailleurs du bois (Sonian Wood Coop), on voit une grande diversité des projets. Parmi les 24 projets présentés, sept sont des coopératives, et deux autres sont des associations.

Une chose saute cependant aux yeux : la plupart de ces projets proposent un produit ou un service commercialisable, et, si beaucoup répondent à des problématiques environnementales, seulement trois sur 24 semblent potentiellement répondre à des problématiques de personnes dans le besoin⁷. Si les projets qui répondent à des problématiques environnementales et qui proposent des produits commercialisables ont tout à fait leur place dans l’économie sociale (à condition d’en remplir les critères), l’économie sociale est loin de se limiter à ceux-ci, et la sélection de la Solifin est basée sur d’autres critères⁸. Cela n’est pas en soi étonnant, puisque les fonds d’investissement comme ceux de Solifin ne prétendent pas tous spécifiquement financer l’économie sociale. Voilà donc une des limites de ces fonds.

Des critères trop restrictifs ?

Au-delà des critères d’économie sociale, quels sont donc les critères qui trient les projets financés par les fonds d’investissement comme Solifin ? Plusieurs entrepreneurs qui ont sollicité un financement de la part d’un de ces fonds se sont vus demandé un **rendement de 10 à 12%**, beaucoup trop élevé pour l’économie sociale. En effet, un des critères de l’économie sociale est de ne pas avoir comme objectif premier le profit, mais la réponse à des besoins sociaux, et de réinvestir les profits éventuels dans l’entreprise pour la développer. Dans ces conditions, il est évident qu’un tel taux de rendement n’est pas compatible avec l’économie sociale, dont les projets rapportent rarement plus de 6 %, quand ils ne sont pas simplement à l’équilibre.

Ce taux de rendement élevé est souvent justifié par la prise de risque qu’implique un investissement dans l’économie sociale. De ce point de vue, les fonds n’hésitent pas à faire valoir que les projets proposent un business model qui n’a pas été testé, ou très peu. Le risque de faillite doit donc être compensé par un rendement plus élevé des entreprises qui réussissent. Cet argument est largement discutable. En effet, même si les entreprises sociales sont bel et bien « innovantes », elles ne sont pas pour autant plus

risquées. Comme les entreprises sociales cherchent à s’implanter durablement et ont un comportement bien plus prudent que la moyenne. Il en résulte un taux de défaillance bien plus bas que la moyenne des entreprises débutantes. Ainsi, les financements Braserio, qui s’adressent exclusivement à des coopératives, connaissent une perte de seulement 3,5% du montant engagé (7 défaillances sur 91 dossiers), ce qui est évidemment incomparable aux 60% à 90% de taux de défaillance qui est souvent présenté pour les Start-Up, qui reçoivent pourtant des financements publics colossaux⁹.

Certains fonds vont également imposer une **plus-value** qui est, bien plus que les dividendes, une manière de valoriser leur capital. Dans une entreprise cotée en bourse, par exemple, il est possible d’acheter une part pour la revendre quelque mois (voir quelques heures) plus tard à un coût plus élevé. Cela permet de faire de la spéculation sur une entreprise en pariant sur son éventuelle prise de valeur. Par principe, l’économie sociale refuse de jouer ce genre de jeu spéculatif¹⁰, préférant que les investisseurs soient attirés dans la société pour ses objectifs sociaux plutôt que pour le profit. La valeur des parts est donc limitée, elle peut diminuer mais elle ne pourra pas être revendue plus cher que la valeur de souscription, même si l’entreprise se développe. Au final, ce critère revient à exclure du financement un grand nombre de projet d’économie sociale qui refusent par principe toute possibilité de plus-value. Ce n’est pas pour autant que les investissements dans l’économie sociale ne seraient que du simple don. Des entreprises sociales arrivent bien à distribuer des dividendes à un taux raisonnable sans se mettre en danger.

Une influence... problématique

Nous voyons bien comment les fonds éthiques et durables vont indubitablement opérer un tri important dans les projets, selon des critères en somme bien capitalistes. Mais il ne s’agit pas du seul problème. En plus de trier de manière radicale les différents projets sur base de leur potentiel rendement, les fonds d’investissement vont avoir diverses manières d’exercer une influence sur le projet en lui-même.

Une des conditions mises par ces fonds va parfois être de **siéger au Conseil d’Administration**. Si l’arrivée d’un représentant du fond dans l’entreprise peut parfois être bien accueillie par l’entreprise sociale, il peut parfois s’agir d’un risque pour la conformité d’une entreprise sociale à ses principes. Le représentant d’un fonds d’investissement peut venir avec sa propre logique de rentabilité, ses propres critères d’évaluation qui peuvent influencer fortement les pratiques d’une structure d’économie sociale. Malgré le principe « une personne - une voix » qui est la base de l’économie sociale, les investisseurs exigent parfois d’emporter jusqu’à **10% des voix à l’Assemblée Générale** dans les coopératives. Enfin, cette influence peut aussi se traduire par l’obligation d’utiliser des instruments financiers de mesure et de

gestion qui sont importés directement de l'économie capitaliste, avec tout ce que cela implique d'imposition de ses propres logiques.

De manière générale, il est indéniable qu'un financeur va avoir une influence déterminante sur le projet qu'il finance. Ce problème va d'ailleurs se poser de manière plus importante selon la taille du projet. Des gros projets qui demandent beaucoup de capitaux, que ce soit dans l'immobilier, la santé, les énergies renouvelables, vont demander de plus gros investissements et donc des exigences plus grandes en termes de rentabilité¹¹. À aucun moment ces fonds ne se présentent comme des financeurs d'une alternative sociale, même s'ils assurent qu'ils veulent subordonner la rentabilité financière à l'impact sociétal. Nous avons vu qu'une telle intention était loin d'être transposée dans la réalité. Il y a manifestement peu de chances que ceux-ci contribuent donc au développement d'une économie sociale ambitieuse et conçue comme alternative au capitalisme. Notons également que même Crédal, un des financeurs historiques de l'économie sociale en Belgique, qui a contribué à la mise en place de nombreux projets sociaux innovants, est évidemment contraint à réaliser des analyses de risque sur les projets qu'ils financent.

Le capitalisme peut-il produire sa propre alternative ?

Tout cela nous éclaire sur la capacité des fonds d'investissement à produire une réelle alternative au capitalisme. Et pour cela, il va tout d'abord falloir définir rapidement ce qu'est le capitalisme.

Qu'est-ce que l'économie capitaliste ?

De nombreuses définitions ont été utilisées pour ce terme. Un certain nombre d'éléments sont cependant transversaux et invariables quelle que soit l'époque, et ont un impact direct sur les questions de transition et d'économie sociale que nous nous posons.

Commençons par rappeler que le capitalisme, comme tous les systèmes économiques est avant tout un **rapport social**. Il ne s'agit pas d'un système abstrait, absolu, mais bel et bien d'une manière d'organiser les rapports sociaux entre les individus dans une société. Pour la première fois dans l'histoire humaine, il s'agit d'un système qui s'est étendu sur l'ensemble de la surface de la terre.

Ce rapport social est avant tout un **rapport de domination et d'exploitation**. Si nous n'avons pas le temps de revenir en détail sur l'histoire de son apparition, de nombreux auteurs, comme Marx ou Polanyi, ont montré comment le capitalisme est apparu lorsque des riches marchands et des seigneurs médiévaux se

sont appropriés par la force des « moyens de production », comme la terre ou les machines. Dans le même mouvement de cette appropriation, ils ont créé une catégorie toujours plus grande de la population qui ne pouvait plus subvenir par elle-même à ses propres besoins. Ces populations n'ont donc pas eu d'autres choix que de travailler pour les détenteurs de capitaux. Ce processus ne s'est évidemment pas fait sans d'âpres résistances de la part des paysans et artisans qui se voyaient dépossédés et obligés de travailler pour autrui.

Il s'agit donc d'une exploitation d'un genre nouveau par rapport au système esclavagiste ou féodal, qui ne s'appuie plus sur l'obligation directe par la force de travailler, mais sur la dépendance de la majorité aux capitalistes, et surtout à leur **propriété privée des moyens de production**. Cette propriété privée, très vite remise en question, ils ont dû la défendre par la force en créant un État et une police¹².

Mais la raison pour laquelle ce capitalisme s'est étendu sur toute la planète d'une manière très rapide, c'est parce que ces capitalistes étaient avant tout animés par **la recherche du profit**, l'accumulation de richesses qui leur permettait d'étendre leur activité, d'acheter des nouveaux moyens de production, voire de les développer, et ce dans un cercle de croissance si puissant qu'il a fini par broyer tous les autres systèmes économiques. Ce sont ces dynamiques qui ont pesé et qui pèsent aujourd'hui sur le destin de d'ensemble des êtres humains à travers le monde.

Ce système est encore en vigueur aujourd'hui, même si le développement de l'État a rendu cette réalité moins visible pour une partie de la population dans nos pays occidentaux. Mais ce raisonnement nous amène au fait qu'une part de la population, les capitalistes, sont toujours en possession des moyens de production, et les utilisent toujours pour exploiter une partie énorme de la population mondiale. Ces « privilèges » amènent donc une partie de la population à, consciemment ou non, **défendre leurs intérêts**. Cette défense passe, nous l'avons vu, par l'utilisation de la force, mais aussi par la construction d'un discours visant à légitimer le capitalisme qui s'appuie sur quelques idées reçues, comme le fait que le capital « crée de l'emploi », qu'il serait naturel pour du capital de rapporter de l'argent, ou encore que tout ce qui ne rapporte pas d'argent est forcément « non-productif ».

Rappelons aussi que, durant les dites « Trente glorieuses », et principalement grâce à la prédation coloniale et post-coloniale, une part importante de la population européenne a pu se sentir à son tour capitaliste en investissant son épargne dans des fonds d'investissement.

À présent que cette définition a été donnée, quelles conséquences pouvons-nous en tirer sur le financement de l'économie sociale par l'économie privée ? Si les capitalistes n'ont pas intérêt à remettre en question leurs privilèges, ils risquent donc d'avoir du mal à sortir de leur logique pour soutenir une logique alternative, qui montre qu'une autre manière de gérer l'économie est possible. Même s'il existe

certainement quelques investisseurs qui soutiendront avec beaucoup de bonne volonté l'économie sociale, en remettant en question le système, la plupart ne le souhaitent pas, ou sont trop pris dans ce système pour même en imaginer un autre. C'est d'ailleurs ce que montrent les observations ci-dessus. Et si la question du financement n'était en fin de compte pas tant une question technique, que l'on pouvait régler par quelques mesures plus « justes », mais avant tout **une question sociale et politique** ?

Les crédits : une solution ?

Si l'analyse des pratiques des fonds d'investissement a montré que la logique du capital ne pouvait financer l'économie sociale que dans certaines limites, qu'en est-il des crédits ? Après tout, les banques pourraient être vues comme des institutions plus technocratiques, qui appliquent des critères rationnels. La particularité du système bancaire qui pourrait renforcer cette idée est que les prêts bancaires ne sont pas directement du capital mais bien des écritures comptables¹³. Cependant les banques sont elles aussi des entreprises, avec derrière elles des investisseurs qui suivent une logique de rentabilité.

Des limites de la subordination

En raison du manque de connaissances des banques par rapport au domaine de l'économie sociale, les crédits bancaires vont plus difficilement financer des projets innovants ou inhabituels, et ne vont donc généralement pas être le premier financement d'un projet, mais vont plutôt venir **en complément** d'une autre source de financement publique ou privée. Ils vont d'ailleurs être remboursés en priorité, et comportent donc un moins grand risque que l'investissement. Leur utilité se concentre principalement dans l'effet de levier qu'ils peuvent apporter à un autre financement, ou pour renforcer des projets qui ont déjà atteint leur vitesse de croisière.

On en voit rapidement les limites. Si les prêts sont subordonnés à d'autres financements, il est évident qu'ils ne sont pas déterminants pour la création de projets qui puissent sortir du cadre capitaliste. Ils vont même au contraire être plus restrictifs encore que les fonds d'investissements.

Des garanties encore plus strictes...

Les critères reprennent en partie ceux des fonds d'investissement, **avec plus de frilosité encore**. Pour diminuer les risques, les institutions bancaires ne vont par exemple pas hésiter à demander aux administrateurs des entreprises des garanties personnelles. Ce qui signifie que si l'entrepreneur.se échoue dans son projet, ce sont les administrateurs.trices souvent bénévoles en économie sociale, qui devront en payer les pots cassés avec leurs biens personnels.

Finalement, malgré ces garanties, les prêts accordés à l'économie sociale vont suivre cette même logique de risque que nous avons vue avec les fonds d'investissement, en proposant des taux d'intérêt élevés, pour couvrir les risques de faillite. Et encore une fois, les entreprises sociales sont mises dans le même sac que les autres, malgré leur taux d'échec beaucoup plus faible que d'autres jeunes entreprises.

...qui viennent toujours remplir la même logique d'exploitation

Et malheureusement ces emprunts suivent toujours la **même logique d'exploitation**. Même s'il s'agit d'une logique légèrement différente que la propriété privée des moyens de production, il s'agit toujours de poser des conditions à la création d'une nouvelle activité, conditions qui font rentrer le projet dans le cadre du système capitaliste¹⁴. Pourtant, beaucoup ont vu dans ce type de financement, capable de créer de la monnaie, une manière de financer des nouveaux projets qui sortiraient de la logique capitaliste.

En effet, la possibilité de faire des emprunts à taux négatifs qui a été mise en place par la BCE montre le potentiel que pourraient avoir les banques pour financer une activité qui ainsi ne chercherait pas à être rentable à tout prix, et rembourser moins que ce qui a été emprunté. Pour répondre à cette question essentielle il nous faut tout d'abord faire un petit détour par le fonctionnement des banques centrales.

Les banques centrales jouent un rôle de stabilisateur de l'économie en prêtant aux banques privées qui à leur tour prêtent aux entreprises. Elles vont donc surtout réagir à l'état de l'économie, non pas pour la changer, mais **pour conserver le système tel quel**. On a pu voir après 2008 que les banques centrales sont venues renflouer les grandes banques au bord de la faillite, selon le principe du « too big to fail », sans imposer la moindre condition qui les obligerait à changer de comportement. Il s'agit en fait d'une manière plus stable que la planche à billet de venir stabiliser les crises du capitalisme et le risque pour les plus gros acteurs économiques de perdre leurs capitaux.

Les banques auraient donc tout à fait les capacités techniques de financer l'économie sociale, par exemple en leur octroyant des prêts à taux négatif, ou à taux préférentiel. Durant le premier semestre de

2020, la Banque Centrale Européenne a par exemple accordé 1.300 milliards d'euros en prêts à taux négatif aux banques¹⁵... De quoi financer largement de l'économie sociale, sauf que ces intérêts négatifs n'ont évidemment pas été affectés particulièrement à des acteurs de ce type. Il s'agit en réalité d'un **problème politique** : qui contrôle ces institutions ? Et dans quels intérêts ? Et tant que les banques s'inscriront dans un système bancaire dominé par la logique capitaliste, c'est le profit qui sera mis à l'avant plan plutôt que des intérêts sociaux ou environnementaux.

Le financement participatif

Après avoir décortiqué les institutions privées de l'économie capitaliste, que sont les banques et les fonds d'investissement, intéressons-nous à une forme plus originale, plus « ouverte » de financement privé : le financement participatif. Le financement participatif peut se faire sous forme de don, avec ou sans contrepartie, c'est le crowdfunding. Il existe également du financement participatif sous forme d'investissement, de prêt ou d'obligation.

Ce qui réunit tous ces financements, c'est leur caractère **individuel**. C'est-à-dire que, plutôt que de faire confiance à une institution centralisée, comme une banque ou un fonds d'investissement, l'idée est que chaque détenteur de capital (même modeste) peut choisir les projets auxquels il contribue selon ses propres critères.

Un financement démocratique...

Ainsi, plutôt que de faire confiance à des « experts », le financement participatif encourage **la diversité des points de vue**, et laisse la possibilité à des projets qui ne rentreraient peut-être pas dans les critères d'une banque ou d'un fond d'investissement de voir le jour. Cela peut également rassurer des investisseurs plus conséquents sur l'intérêt que suscite un projet.

En plus de cela, ce mode de financement, en s'appuyant sur un plus grand nombre de financeurs, permet à certaines conditions de lever des sommes relativement importantes sans que la rentabilité ne soit le principal critère. En effet, un grand nombre de personnes sont prêtes à investir des petites sommes pour donner du sens à leur épargne. Il est en effet plus facile de ne pas chercher la rentabilité à tout prix lorsque ça n'a pas un trop gros impact sur nos finances.

En ce sens, ce type de financement pourrait être considéré comme une **forme plus démocratique** de soutien à l'économie sociale, et il est évident qu'il permet à des projets originaux de voir le jour, qui n'auraient probablement pas pu apparaître autrement. D'autant que le financement participatif intervient souvent au début d'un projet.

En plus de l'aspect financier, l'engouement qui peut se créer autour d'une campagne de financement participatif permet également de **créer une communauté** qui va suivre le projet et qui va le soutenir de différentes manières. Certains projets peuvent ainsi faire appel à leur communauté en sollicitant des conseils divers, des contacts, des fonctions d'ambassadeurs ou du bénévolat. Et une fois que cette communauté est présente, ils pourront relancer des campagnes qui leur demanderont moins d'énergie.

...Mais pour quelle démocratie ?

Cependant, si le financement participatif permet indéniablement de financer des projets originaux, et avec un vrai sens social, comme le projet Daryacu¹⁶ par exemple, il n'en reste pas moins un certain nombre de limites.

- *L'accessibilité*

Celle-ci peut se comprendre tant du point de vue des porteurs de projets que des financeurs. Du point de vue des **porteurs de projets**, le financement participatif demande tout d'abord des compétences, du temps et des contacts qui ne sont pas accessibles à tout le monde. En effet, faire une campagne de crowdfunding par exemple demande de maîtriser la communication, et de savoir à qui s'adresser, de prendre le temps d'aller voir des plus gros financeurs afin de leur expliquer le projet tout en mobilisant un grand nombre de petits épargnants. Cela exclut déjà dès le départ un certain nombre de porteur.euse.s de projet. Une des tentatives de réponses à cette problématique est par exemple le label Financité & FairFin, qui permet de donner de la visibilité à des projets pour un certain nombre de financeurs potentiels sans devoir se lancer dans de grandes campagnes de publicité, même si le soutien apporté sera effectivement très variable en fonction des projets.

Du côté des **financeur.euse.s**, un premier obstacle est évidemment le capital. Il n'est pas donné à tout le monde de libérer un certain capital pour financer une autre économie, même en Belgique. Même si notre pays a une épargne importante, celle-ci se répartit très inégalement, et nous pouvons voir que 10 à 12% des ménages n'ont même pas un mois de réserve devant eux, alors que 30% supplémentaires ne pourraient pas tenir plus de trois mois¹⁷. En plus de cet obstacle financier, il faut également prendre en compte les freins culturels et temporels. Tout le monde ne s'intéresse évidemment pas à l'investissement

participatif, que ça soit par choix ou par désintérêt, ou tout simplement faute de temps à y consacrer. Bref, cette modalité de financement est plutôt réservée à la classe moyenne supérieure.

- *Une sélection... naturelle*

Ces difficultés d'accessibilité vont automatiquement générer un certain tri entre les projets qui cherchent à se financer via l'épargne citoyenne. Il ne s'agit pas de critères formels, mais d'une **tendance** qui est générée par les conditions mêmes de ce type de financement. Le financement étant uniquement dépendant du bon vouloir d'une classe moyenne détentrice d'un certain niveau d'épargne, cela va se refléter sur les projets de plusieurs manières.

Tout d'abord, les projets qui présentent des projets dans l'air du temps, comme des énergies renouvelables, ou des produits bios, vont être beaucoup plus facilement finançables. À l'inverse, des projets qui répondent à des besoins sociaux moins solvables, ou qui sont exclusivement basés sur des services aux entreprises par exemple, trouveront beaucoup plus difficilement du soutien.

De la même manière, les enjeux qui sont présentés vont être un critère de sélection déterminant pour les projets à la recherche de financement. Car si les épargnants sont moins à la recherche de profits que les investisseurs, ils recherchent évidemment à donner du sens à leur épargne. Dans ce sens, ils vont soutenir des projets **qui correspondent à leurs valeurs**, et auxquels ils sont eux-mêmes sensibles. Ce n'est évidemment pas une mauvaise chose en soi, mais force est de constater que sur les 61 projets sélectionnés par le label Financité & FairFin au 30 septembre 2019¹⁸, 14 concernaient des énergies renouvelables, 13 des projets d'alimentation bio, alors que seulement 6 concernaient des logements sociaux, et 7 étaient investis dans « d'autres services », dont il n'est pas précisé s'ils sont sociaux ou non.

- *Pigeons ou pas pigeons ?*

Rappelons également que d'autres difficultés existent, comme le fait que l'épargnant qui investit dans un projet sera le dernier à être remboursé en cas de coup dur. Il passera ainsi derrière la banque et l'État. D'un autre côté ce type de financement sera parfois une manière d'échapper partiellement à l'impôt grâce au tax shelter (exonération de l'investissement dans des jeunes entreprises). Un mécanisme soutenant mais qui peut avoir des effets pervers : certains investisseurs recherchent l'aubaine de l'avantage fiscal et respectent la durée d'investissement de quatre ans puis renouvellent l'opération dans un autre projet en retirant leur première mise, ce qui peut mettre le projet encore naissant en danger.

Une application : le financement participatif à la rescousse de l'État

Les effets potentiels de ces mécanismes peuvent s'imaginer dans la perspective d'un remplacement progressif des financements de l'État. Financité dénonçait en effet déjà en 2015 le projet de compenser la baisse des financements publics par un appel à l'épargne privée¹⁹.

Ce projet, en plus de pointer le désinvestissement de l'État dont nous parlerons dans la deuxième analyse, ne peut en fait que renforcer les inégalités. En effet, tous les quartiers ne sont pas à égalité pour mobiliser de l'épargne citoyenne. Si les habitants d'un quartier aisé d'Ixelles pourront facilement trouver des épargnants pour financer leurs infrastructures publiques, il est évident que ce sera beaucoup plus moins aisé pour un projet semblable du côté de Molenbeek ou de Farciennes. De quoi priver encore plus les populations les moins fortunées de l'accès à des espaces verts ou à des écoles.

Conclusion

Le financement privé, un miroir des inégalités sociales²⁰ ?

Nous avons essayé, dans cette analyse, de montrer les limites que peut poser le financement privé. Que pouvons-nous tirer comme enseignements de tout cela, à partir de notre constat originel : le système économique dans lequel nous nous trouvons est incapable de relever les défis sociaux et climatiques urgents de notre époque. Dans cette urgence d'un changement, d'une alternative ambitieuse, le financement privé peut-il être un levier pour l'émergence de cette alternative ?

Et c'est bien là que **l'origine socio-économique** du financeur semble avoir une importance déterminante. Ainsi, les fonds d'investissements privés, appartenant à de riches familles, ou à des grandes entreprises, conservent et reproduisent toujours la même logique de rentabilité. Dans son livre *Ruses de riches*²¹, Jean-François Draperi nous montre par de nombreux exemples comment les riches ne voient finalement l'économie sociale que comme une source de profit, comme un marché à conquérir. Il nous parle par exemple de cette institution de micro-finance mexicaine, Compartamos, qui a connu une extension très rapide et a fini par être valorisée en bourse, permettant à ses dirigeants de revendre l'institution 300 fois plus cher que leur investissement initial. Cette plus-value n'a pu se faire qu'en octroyant des prêts avec plus de 100% d'intérêt à des femmes pauvres, et en ne versant pas de dividendes pour faire monter la valeur de l'action.

De la même manière, les classes moyennes qui financent l'économie sociale en déterminent le cadre. Elles vont donc orienter ce financement vers les projets qui les touchent, sur les thématiques

environnementales, ou de bien manger, qui sont évidemment des problématiques importantes, mais qui excluent de fait de leurs bénéficiaires toute une partie de la population qui vit dans la précarité. Joanne Clotuche parle à ce propos d'une tendance à l'embourgeoisement de l'économie sociale²².

Cela nous amène à pointer le grand absent de ces financements privés : **les classes populaires**, « *ce vaste ensemble composé des populations ayant des ressources économiques et culturelles limitées, celles qui occupent des emplois dits d'exécution ou vivent des minimas sociaux.*²³ ». Ces personnes qui sont le plus dans le besoin ont évidemment le moins de moyens à investir dans l'économie sociale. Leur absence est d'autant plus prégnante que cette catégorie de la population est très peu présente dans les médias ou dans le débat public. La pandémie a pourtant montré l'importance et les conditions de travail des travailleurs de première ligne, une partie du personnel soignant, des éboueurs, des livreurs, des femmes de ménages, et bien d'autres.

Des conséquences éthiques... et pragmatiques

On peut donc analyser la situation actuelle comme un retour de la charité, ce qui pose des questions à la fois au niveau éthique et au niveau pragmatique. **Au niveau éthique**, nous voyons bien comment des projets gérés par des personnes extérieures aux classes populaires, qui viennent avec leurs préjugés et leur mépris de classe, ne peuvent générer des projets émancipateurs. La charité risque toujours de mener vers du paternalisme. À ceux-ci, il est toujours possible d'opposer une solidarité émancipatrice. L'économie sociale est en effet née dans les milieux ouvriers dès les années 1840, et était portée par des ouvriers désireux d'avoir leurs propres institutions. Cette première économie sociale, appelée associationnisme, a pu fonctionner et répondre bien mieux aux besoins des classes populaires que ne le faisaient l'Etat ou le Marché, grâce à la solidarité et l'engagement de milliers d'ouvrières et ouvriers. Cela leur a permis de financer des maisons du peuple, des conférences, des cours, et en fin de compte leur propre contre-culture ouvrière.

Ce qui nous amène directement aux **considérations pragmatiques**. En effet, en plus de créer une contre-culture, l'économie sociale, en construisant une forte solidarité ouvrière, a permis d'organiser les ouvriers. Ceux-ci ont donc pu porter politiquement leurs revendications, et se mobiliser lors de manifestations géantes ou de grèves générales. Cette économie sociale a donc contribué à changer radicalement la société capitaliste, à porter à l'ordre du jour des revendications qui nous paraissent évidentes aujourd'hui, comme la liberté associative, le suffrage universel, l'interdiction du travail des enfants ou la sécurité sociale.

C'est pourquoi, si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions et changer fondamentalement notre système économique, nous devons prendre en compte l'histoire de l'économie sociale. Le système capitaliste ne changera pas de lui-même, comme l'a encore montré récemment le licenciement d'Emmanuel Faber, le patron de Danone. Celui-ci n'avait rien entrepris de révolutionnaire, quelques investissements dans le bio, ou dans des Danone Communities (encore une forme de charité ?), mais cela ne rapportait tout simplement pas assez pour ses actionnaires²⁴.

Pour être à la hauteur de ses ambitions, l'économie sociale ne peut pas se contenter d'être « économique ». Elle doit assumer son rôle politique. C'est ce que nous défendons en rappelant l'actualité de l'associationnisme, en encourageant l'économie sociale à être un vecteur d'émancipation. Et cela ne se fera pas simplement en permettant aux classes populaires d'accéder à des biens de meilleure qualité, ou en leur donnant du travail, mais en leur donnant l'occasion d'accéder à des outils politiques et de s'organiser pour défendre leurs propres revendications. C'est, à notre avis, le seul moyen de faire bouger les lignes et de ne pas rester une économie de bout de chandelle, ou pire, une caution pour le capitalisme.

Or, suite aux limites constatées par cette analyse, on voit mal comment les financements privés pourraient soutenir cette dimension politique. En étant uniquement subordonnée à l'épargne et au capital de quelques citoyens aisés, l'économie sociale reste cantonnée dans le champ du profit, ou en tout cas dans des thématiques qui ne sont ni sociales, ni politiques. Dans la prochaine analyse, nous verrons si l'État, censé être au service de l'intérêt général, et jouer un rôle de redistribution, peut dépasser les limites du financement privé.

¹ Explosion de la pauvreté dans le monde – Rapport annuel « le virus des inégalités » d'Oxfam, Cité par la ligue de l'enseignement, 28 janvier 2021, <https://ligue-enseignement.be/explosion-de-la-pauvrete-dans-le-monde-rapport-annuel-le-virus-des-inegalites-doxfam/>

² Farriol Guillaume, « 2020, l'année en or des milliardaires », in France Inter le 31 décembre 2020 ; <https://www.franceinter.fr/economie/2020-l-annee-en-or-des-milliardaires>

³ À ce propos, il est utile de voir (ou revoir) le documentaire de la RTBF sur les fonds de placement en Belgique. https://www.rtbef.be/info/dossier/investigation/detail_sur-les-routes-cachees-de-notre-argent-quand-nos-banques-investissent-dans-le-sale-le-toxique-et-le-guerrier?id=10486632

⁴ *Financité, L'investissement socialement responsable en Belgique*, Rapport 2018, p. 85, in https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/rapport_isr_20180618.pdf

⁵ « Solifin, une plateforme commune pour le financement socialement responsable », in Trends tendances, source : Belga, https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/solifin-une-plateforme-commune-pour-le-financement-socialement-responsable/article-normal-1203277.html?cookie_check=1620301721

⁶ Post Facebook de l'Ilot publié le 22 mai 2021 <https://www.facebook.com/iloteilandje/photos/pcb.5540303702708006/5540297452708631>

⁷ Dans la liste des « [success stories](#) » de Solifin, seuls les projets BeCode, école de formation en ligne, Pwiic, réseau d'entraide, et Justice 42, qui vise à rendre la justice plus accessible, semblent répondre à des besoins sociaux spécifiques en s'adressant à des chercheurs d'emploi, des personnes en difficulté des jeunes en décrochage scolaire.

⁸ Précisons tout de même que si nous faisons ici un focus sur la Solifin, la description faite plus bas concerne en fait l'ensemble des fonds, parfois philanthropiques, parfois d'une famille riche, qui veulent investir dans l'économie sociale.

⁹ Les chiffres clés des start-up en France, Wydden, le 14 février 2019, in https://wydden.com/chiffres-cles-startups-france/#Taux_dechec_des_startups

¹⁰ L'agrément belge des sociétés coopératives interdit par exemple le but spéculatif, bien qu'il autorise la plus-value à la revente de parts. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une-formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes>

¹¹ Marquet Céline, « Financement des coopératives : les objectifs et méthodes des investisseurs en Private Equity sont-ils compatibles avec ceux des coopératives ? », Mémoire de master en sciences de gestion, 2019, https://www.foundationfuturegenerations.org/fr/portal/publication/financement-des-cooperatives-les-objectifs-et-methodes-des-investisseurs-en#annuaire_PDF

¹² Ce texte ayant été écrit quelques jours après le 200^{ème} anniversaire de la mort de Napoléon, je ne peux m'empêcher de rappeler le rôle joué par celui-ci dans la constitution d'un État défendant les capitalistes. Ainsi, 80% des articles de son code civil de 1804 traitent de la propriété privée ; il renforce et centralise les forces de police ; il interdit toutes les organisations des travailleurs et leur impose le livret ouvrier ; il rétablit l'esclavage.

¹³ Je ne vais pas revenir en détail sur ce point technique et complexe et ses implications ici. Rappelons cependant que lorsqu'une banque prête de l'argent, il ne s'agit aucunement de l'argent présent sur d'autres comptes en banque. Il s'agit purement et simplement de création monétaire, qui sera supprimée au fur et à mesure du remboursement, moins les intérêts. Cela en fait une différence majeure avec les fonds d'investissement qui sont directement alimentés par du capital privé.

¹⁴ Aline Fares, ancienne banquière de chez Dexia, appelle cela la « logique d'extraction de valeur ».

https://smartbe.be/wp-content/uploads/2019/06/financer_un_autre_monde_1.pdf

¹⁵ Benoit Guillaume, *Les banques empruntent 1.300 milliards à taux négatifs auprès de la BCE*, in Les Echos, le 18 juin 2020, URL : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-banques-empruntent-1300-milliards-a-taux-negatifs-aupres-de-la-bce-1216239>

¹⁶ Projet de logement solidaire et d'hébergement solidaire pour migrants, qui est financé en partie par les loyers des occupants de la maison et en partie par des contributions financières.

¹⁷ Banque nationale de Belgique, enquête auprès des consommateurs, questions additionnelles Covid-19, <https://stat.nbb.be/?lang=f>, cité par Eric Dewaele, *L'épargne de proximité est-elle accessible à tous.te.s*, analyse Financité, 2020, <https://www.financite.be/fr/reference/lepargne-de-proximite-est-elle-accessible-toutes>

¹⁸ Baromètre de la finance solidaire en 2019, Financité, https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/2_barometre_finance_solidaire_2019_s._mortier-compresse.pdf

¹⁹ Laurence Roland et Arnaud Marchand, *Crowdfunding : nouvel outil de financement pour les pouvoirs publics ?*, 2015 https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/lr_am_pouvoirs_publics_et_crowdfunding.pdf

²⁰ Je reprends ici une expression qui avait déjà été utilisée dans la très bonne analyse de Barbara Garbarsyk, qui parlait plus spécifiquement des fondations : https://saw-b.be/wp-content/uploads/sites/39/2020/05/a1806_fondations.pdf

²¹ Drapéri, Jean-François, *Ruses de riches*, Payot, 2020

²² Clotuche Joanne, *Edito – L'économie sociale s'embourgeoise-t-elle ?*, in SAW-B, le 19 mai 2021, URL : <https://saw-b.be/2021/05/19/edito-economie-sociale-embourgeoisement/>

²³ Amossé, Thomas, *Portail statistique des classes populaires contemporaines*, in *Savoir/Agir*, N°34, 2015, URL : <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2015-4-page-13.htm>

²⁴ *Opinion – Danonce, Faber, le capitalisme et la naïveté*, in *Saw-B*, le 23 mars 2021, URL : <https://saw-b.be/2021/03/23/danone-faber-le-capitalisme-et-la-naivete/>

Avec le soutien de

SAW-B



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Marian de Foy

Relecture : Quentin Mortier, Jean-François Herz

Illustration : Yakana